

Département du Pas-de-Calais ********* Arrondissement de Boulogne-Sur-Mer *******

Canton de Boulogne Sud

MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-01

L'an deux mille vingt-quatre, Le 23 janvier 2024 – 19 heures 00,

Date de convocation : 15 janvier 2024 Date d'affichage : 15 janvier 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

<u>Etaient présent(e)s</u>: Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Alain FIX, Bernard MOUSSAY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, Valérie DELATTRE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Emilie LISSE, Philippe LELIEVRE

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs:

- Béatrice BOULY donne pouvoir à Philippe LELIEVRE
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT
- Julien DIEU donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE

3/19

Absent:

Tatiana LECUYER

1/19

Formant la majorité des membres en exercice. Valérie DELATTRE est nommée secrétaire de séance.

TARIFICATION ALSH POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée présente les dates des vacances scolaires concernées par un Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- Du 26 février 2024 au 08/03/2024
- Du 22/04/2024 au 03/05/2024
- Du 08/07/2024 au 02/08/2024
- Du 21/10/2024 au 31/10/2024

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des accueils de loisirs pour l'année 2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2024

Application agréee É legalite com 19_DE-062-21620903.0-20240123-01_2024-DE Afin d'obtenir les subventions de la CAF, il est obligatoire de mettre en place une tarification pour les familles bénéficiant de l'ATL et celles qui ont un quotient familial inférieur à 617. Il est donc proposé la tarification suivante :

	TARIF Sans I'ATL*	Tarif Avec ATL*
Baincthunois / Capellois / Contevillois	35,00€	34,00€
Résidence des grands-parents dans l'une des 3 communes	60,00€	59,00€
Extérieurs aux 3 communes	120,00€	119,00€

^{*} Aide au Temps libre

Les familles qui bénéficient de l'ATL ont une réduction de 3,40€ par jour par enfant.

Le tarif pour la cantine sur le temps de loisirs sera modifié également :

- 4,00€ le repas pour les Baincthunois, Capellois, Contevillois
- 4,00€ le repas pour les enfants dont les grands-parents résident dans l'une des 3 communes.
- 4,80€ le repas pour les extérieurs.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, est favorable à la mise en place de la tarification cidessus mentionnée pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne,

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMO

Certifié et rendu exécutoire le :

3 0 JAN, 2024

REÇU EN PREFECTURE

1e 30/01/2024

Application agréee E liegalite com
9_0E=062-216209080-20240123-01_2024-0E